

Révision des standards SEVAL – informations en vue de l'adoption par l'assemblée des membres

Ce document sert à informer les membres de la SEVAL sur l'adoption de la nouvelle version des standards SEVAL (point 3 de l'assemblée générale du 9 septembre 2016).

1 Révision des standards SEVAL – raisons et processus

Les premiers standards SEVAL (Widmer et al. 2000¹) ont été acceptés par l'assemblée générale de la SEVAL le 04/05/2001. Depuis 2008, un groupe de travail de la SEVAL s'occupe de l'application et de l'utilisation des standards dans la pratique. Guidé par les résultats de divers travaux empiriques (études de cas (Rieder 2009²), entretiens menés avec des experts (Hammer 2010³), enquête auprès des membres de la SEVAL (Balzer 2013⁴), le groupe de travail a entamé une révision des standards SEVAL existants, afin d'en renforcer l'utilité pratique et le degré d'applicabilité. La première préoccupation de la révision est l'élaboration d'un nouveau document sur les standards. En décembre 2012, le comité de la SEVAL a validé la proposition de projet formulée par le groupe de travail.

Les buts de la révision

La révision doit partir des standards actuels et mener à une optimisation conceptuelle et formelle (Rüefli 2013⁵). Il s'agit en particulier d'améliorer la systématique et donc l'orientation dans le document, de trouver pour certains standards des formulations plus tranchées, et d'en renforcer la clarté et la lisibilité. L'objectif principal est d'optimiser la présentation des standards et de rendre le document en question plus attrayant et plus facile à mettre en pratique pour favoriser davantage l'attention aux standards SEVAL et leur utilisation.

¹ Widmer, Thomas; Landert, Charles et Bachmann, Nicole, 2000, Standards d'évaluation de la société suisse d'évaluation (SEVAL), 5 décembre 2000. <http://www.seval.ch/de/standards/index.cfm>

² Rieder, Stefan, 2009, „Anwendung der SEVAL-Standards. Ergebnisse aus vier Fallstudien“, *LeGes - Gesetzgebung und Evaluation* 2009/3, S. 387-397. <http://www.bk.admin.ch/themen/lang/00938/02124/04794/index.html?lang=de>

³ Hammer, Stephan, 2010, Arbeitsgruppe SEVAL-Standards: Auswertung Interviews. Internes Arbeitspapier, 15. Juni 2010.

⁴ Balzer, Lars, 2013, „Bekanntheitsgrad und Nutzung der Evaluations-Standards der Schweizerischen Evaluationsgesellschaft (SEVAL) sowie erste Modifikationshinweise: Ergebnisse der Mitgliederbefragung“, *LeGes – Gesetzgebung & Evaluation* 2013/2, S. 439-458.

⁵ Rüefli, Christian, 2013, Die Revision der SEVAL-Standards – Kontext, Vorgehen und weiterführende Überlegungen, *LeGes - Gesetzgebung und Evaluation* 2013/2, S. 459-469.

Travaux de révision

La révision des standards a été l'œuvre d'une petite équipe de projet, accompagnée par le groupe de travail « standards SEVAL ». Lors du dernier trimestre 2013, une première version du document de base a été présentée et discutée avec plusieurs groupes et personnes lors d'un premier tour de consultations. En juin 2015, une large consultation des membres a eu lieu. 41 réponses individuelles ou collectives avec un total de 600 commentaires ont été reçues.

Basé sur ces résultats, les standards ont été retravaillés. Cette version devait être adoptée par l'assemblée générale de la SEVAL en septembre 2015. Pour préparer la votation, une brochure d'information sur la révision des standards et un résumé des résultats de la consultation des membres en 2015 ont été envoyés aux membres par e-mail le 26 août 2015.⁶ Cependant, pour des raisons temporelles et procédurales, il a fallu reporter la votation.

Depuis septembre 2015, le groupe de travail a eu de nouveaux entretiens avec des spécialistes et il a pris en considération différentes variantes pour le regroupement des standards. Par la suite, le groupe de travail a légèrement adapté le regroupement, il a effectué des compléments au niveau du contenu et différentes modifications rédactionnelles. De plus, les explications des standards ont été condensées et remaniées.

Par rapport à la version d'août 2015 le document présent a subi les modifications suivantes :

- Introduction : nouvelle structure, modifications rédactionnelles
- Modification du regroupement des standards et des titres des groupes : 3 groupes au lieu de 4
- Changement du principe de la numérotation des standards : p.ex. A1, B3, C4 etc. au lieu de 1a, 2c, 3f etc.
- Introduction de nouveaux standards : A2 Transparence, A9 Protection de la personnalité et confidentialité (après la consultation), C1 Appréciation complète et équitable (après la consultation)
- Fusion de standards : 1c Méthodologie scientifique, 2e Clarification de l'objet, des objectifs et des questions de l'évaluation et 3b Analyses de données systématiques et ciblées → B6 Récolte et analyse de données de manière scientifique; 3d Jugement transparent et 3e Conclusions fondées → C2 Appréciation transparente et conclusions fondées
- Abandon d'un standard : 1l Communication
- Réorientation du contenu d'un standard: 3c Vérification systématique des données et des informations → B9 Qualité et pertinence des informations
- Le contenu de divers standards a été complété ou condensé.
- Modifications de langue, terminologie et rédaction de la plupart des standards.

Entre le 16 juin et le 4 juillet 2016, une **deuxième consultation** de tous les membres de la SEVAL a eu lieu. Les 19 personnes suivantes ont participé à cette consultation, parmi ceux-ci, 8 ont donné une réponse collective :

⁶ Ces documents sont à disposition pour téléchargement sur le site internet de la SEVAL.

Nom	Organisation	Langue
Roman Aregger-Brunschweiler	Fachstelle Schulevaluation Kanton SZ	D
Werner Bussmann	Anciennement Office fédéral de la justice	D
Marlène Charpentier	Cour des comptes canton de GE	F
Michael Frais	Pädagogische Hochschule Zürich, Arbeitsstelle Evaluation	D
Katia Horber-Papazian	Idheap	F
Kalinka Huber	Universität Bern, Stab Universitätsleitung	D
Christine Meyer Rickli	Universität Basel, Fachstelle Evaluation	D
Bruno Nydegger-Lory	Office fédéral des assurances sociales	D
Isabelle Terrier	Cour des comptes canton de GE	F
Markus Weber	Office fédéral de la santé publique	D
Thomas Widmer	Universität Zürich, Institut für Politikwissenschaft	D
Hugues Balthasar	Comité du Greval (Groupement romand d'évaluation)	F
Michael Debétaz		
Jean-Marc Denervaud		
Jérôme Mabillard		
Claude Hilfiker		
Caroline Jacot-Descombes		
Eric Moachon		
Fabienne Sastre Duret		

L'équipe de projet a collecté et commenté chacun des 62 commentaires reçus. Un rapport détaillé sur la consultation avec tous les commentaires et la prise de position du groupe de travail est disponible au site internet de la SEVAL.

Les commentaires issus de la consultation 2016 peuvent être résumés comme suit :

8 personnes ont formulé des **commentaires généraux positifs**. La nouvelle version et la nouvelle structure des standards ont été qualifiées – entre autres – comme plus claire que la version de 2015, bien structurée, précise, conviviale et proche de la pratique de l'évaluation.

2 personnes ont adressé des **réponses générales critiques** :

- Le texte est si général qu'il sera difficile à utiliser comme base pour des méta-évaluations.
- Le texte est marqué par une pensée exclusive ; des approches d'évaluation essentielles ont été exclues.
- Les critiques quant à la nouvelle structure, articulées en 2015, sont maintenues.
- Les standards doivent s'occuper de la qualité des évaluations et pas des personnes ou des procédures.
- Le texte contient des restrictions, assertions infondées et des formulations malheureuses.
- Des déclarations essentielles quant à la portée et à l'utilisation des standards manquent ainsi que les sources utilisées.
- L'importance des explications n'est pas claire.

Une grande partie des commentaires ont porté sur des aspects terminologiques et rédactionnels, surtout dans la version française.

Les remarques et propositions les plus importants quant au contenu :

- La structure de l'introduction devrait être améliorée pour favoriser la compréhension des standards.
- L'implication des parties prenantes et groupes concernés dans l'évaluation devrait être accentuée.
- Le standard « Accès aux résultats de l'évaluation » est plus faible que le présent standard correspondant.
- Il manque des affirmations quant aux limitations des informations, à la confidentialité, l'appréciation complète, la clarté du rapport et à l'utilisation des résultats.

Parallèlement à la consultation, **deux manifestations** sur les standards SEVAL ont eu lieu, auxquels tous les membres de la SEVAL intéressés ont été invités. La première s'est tenue le 16 juin à Lausanne, organisée par le GREVAL (16 participant-e-s), la deuxième a eu lieu le 27 juin à Berne, organisée par la SEVAL en collaboration avec le Réseau « évaluation » de l'administration fédérale (13 participant-e-s). Lors de ces manifestations, les standards ont été présentés et de questions de compréhension ont été discutées.

Après la consultation et les manifestations, le document sur les standards a été retravaillé. Les modifications suivantes ont été apportées :

- Modification de l'introduction (structure, texte)
- Nouveaux standards ajoutés : A9 Protection de la personnalité et confidentialité, C1 Appréciation complète et équitable
- Déplacement du standard B10 Assurance-qualité dans le groupe A (nouveau : A7)
- Adaptation de la numérotation suite à l'introduction et au déplacement des standards
- Modifications du contenu des titres et textes des standards : Groupe A (titre), A2 Transparence (texte), A3 Prise en compte des parties prenantes et des groupes concernés (titre et texte), A4 Approche centrée sur l'utilisation et l'appropriation (texte), A7 Assurance-qualité (titre et texte), A8 Conformité à la loi (texte), A11 Respect (texte), B4 Convention d'évaluation (texte), B9 Qualité et pertinence des informations (titre et texte), groupe C (titre), C2 Appréciation transparente et conclusions fondées (texte), C3 Recommandations utiles (texte), C4 Communication adéquate des résultats (texte), C5 Accès aux résultats de l'évaluation (texte).
- Diverses modifications de langue, terminologie et rédaction, surtout dans la version française.

Toutes les modifications sont documentées dans le rapport détaillé sur la consultation 2016 disponible sur le site internet de la SEVAL.

Mi-août 2016, la nouvelle version des standards SEVAL a été discutée par le groupe de travail et adoptée par le comité à l'attention de l'assemblée générale.

2 La nouvelle version des standards SEVAL

Ci-dessous sont présentées les modifications les plus importants des standards SEVAL en comparaison avec la version de l'année 2000 (Widmer et al. 2000).

Modifications du concept et de la forme

Des essais de révision de détail des standards existants n'ont pas abouti à des résultats satisfaisants. Par conséquent, le groupe de travail a décidé de procéder à une révision structurelle des standards. La présente nouvelle version des standards SEVAL s'appuie dans son contenu sur les standards existants, mais les transfère dans une **nouvelle structure en trois groupes** qui chacun concernent différents aspects des évaluations. La nouvelle structure doit notamment permettre de s'orienter intuitivement dans le document.

La nouvelle structure recourt à une **nouvelle numérotation**. Celle-ci reste identique dans toutes les langues et se démarque de la numérotation précédente afin d'éviter clairement toute confusion avec les standards précédents.

La nouvelle structure rendait nécessaire **différentes adaptations de rédaction et de langue**. Les standards ont été formulés d'une manière à être en principe compréhensibles par eux-mêmes. Une uniformité terminologique, ainsi que des titres abrégés simples et conformes aux standards ont été recherchés. Dans certains cas, il en résulte une rédaction nouvelle, même si le contenu matériel reste en général inchangé.

Le nouveau document sur les standards est structuré comme suit:

- **Introduction:** Comme dans les standards actuels, l'introduction dresse un cadre général et fournit un « mode d'emploi » des standards SEVAL.
- **Définitions et concepts :** Cette partie décrit la conception d'une évaluation qui est à la base des standards et fait référence aux quatre normes de qualité – utilité, faisabilité, déontologie et précision – vers lesquels les standards sont orientés.
- **Standards:** Dans la nouvelle version, les 27 standards SEVAL sont répartis en trois groupes : Principes de portée générale (A1-A12), Planification et réalisation (B1-B9) et Appréciation et communication des résultats (C1-C6). Les standards, composés d'un titre parlant et un texte court, formulent les principes essentiels à respecter lors des évaluations de façon à être compris par eux-mêmes.

Les **explications** de la nouvelle version des standards SEVAL constituent un document en soi. Celui-ci sert de commentaire et comme aide à l'interprétation. Ce document explique le but et le contenu de chaque standard, ainsi que les termes et concepts utilisés, pour favoriser la compréhension des standards et faciliter l'orientation lors de leur application. Pour pouvoir les développer et les adapter de manière dynamique, il est prévu que les explications soient adoptées par le comité SEVAL après consultation des membres.

Modifications du contenu

La nouvelle version contient toujours les principes fondamentaux exprimés par les standards SEVAL, partiellement sous une forme modifiée. De plus, quelques nouveaux principes et aspects ont été ajoutés pour apporter les clarifications qui s'imposent.

Voici un résumé des **modifications** les plus importants **au niveau du contenu** en comparaison avec les standards SEVAL de l'année 2000 :

- Des caractéristiques et propriétés importantes de l'évaluation sont explicitement articulées sous forme de standards spécifiques :
 - Absence de préjugés vis-à-vis des résultats et impartialité : Les nouveaux standards A1 et A12 reprennent les discussions récentes sur la question de l'indépendance et formulent des principes importants sur ce sujet. Ils regroupent des réflexions exprimées dans les standards actuels U3, F2, D4 et P9. Cependant, la nouvelle version ne mentionne plus les termes ou thèmes « crédibilité » et « déclaration des conflits d'intérêt ».
 - Dans le nouveau standard A2, la transparence a explicitement le statut de principe de base et concerne l'évaluation dans sa globalité. Ce standard fusionne les standards actuels U5, P3, P4 et P8.
 - Procédé scientifique : Les nouveaux standards B5 et B6 déclarent que la conception d'une évaluation, la récolte de données et leur analyse devraient s'orienter sur les principes scientifiques. Ces nouveaux standards regroupent des éléments des standards actuels F1, P4 et P7.
- La portée matérielle du standard A3 est légèrement plus large que celle du standard N1 actuel. A3 stipule que les parties prenantes et groupes concernés ainsi que leurs intérêts, leurs besoins et leur système de valeurs ne sont pas seulement à identifier mais aussi à prendre en compte de manière adéquate. Dans quelle forme et dans quelle mesure cela doit être fait doit toujours être déterminé dans le cas spécifique de chaque évaluation.
- Le nouveau standard A6 établit un lien entre le profil de compétences pour les évaluateurs et pour les gestionnaires d'évaluation. Ceci prend en compte les efforts de la SEVAL en vue de la professionnalisation de l'évaluation. Contrairement au standard U6 actuel il ne s'adresse pas seulement aux évaluatrices et évaluateurs, mais aussi aux autres groupes de personnes.
- Des aspects juridiques et éthiques sont valorisés dans des standards généraux et spécifiques (A8 à A11). Le nouveau standard A9 porte sur les thèmes de la protection des données et de la confidentialité. Le terme « bien-être » cependant ne figure plus.
- Le respect du calendrier (B3) ne concerne pas seulement la livraison du rapport mais toute la planification et la réalisation d'une évaluation et engage donc aussi les mandataires.
- L'aspect „limitations des informations“ est valorisé et contenu dans le standard B9.
- Les standards se prononcent de manière plus concise qu'auparavant sur les questions de l'évaluation, sur la procédure de l'appréciation de l'évaluation et ses fondements. Les caractéristiques d'une appréciation correcte qui sont réparties entre plusieurs standards sont maintenant fusionnées dans le standard C2. Le terme « critères d'appréciation » est nouvellement introduit dans les standards (B5 et C2). Ainsi, le noyau de l'activité évaluative doit être souligné.
- Un nouveau standard (C3) se prononce sur des éventuelles recommandations. Cette demande a été articulée plusieurs fois dans la consultation des membres en 2015.
- Les caractéristiques de la communication des résultats, actuellement dispersés sur plusieurs standards, sont maintenant fusionnées dans le seul standard C4. Celui-ci est ouvert quant à la forme de la communication ; elle doit notamment répondre aux besoins des destinataires.

- Le nouveau standard C5 stipule que tout le matériel qui ne peut pas figurer dans un rapport adapté aux besoins des destinataires doit être documenté pour garantir la transparence et permettre la vérification de l'évaluation par des tiers.

3 Les arguments du comité de la SEVAL en faveur de la nouvelle version des standards

Le comité de la SEVAL propose à l'assemblée générale d'adopter les standards SEVAL révisés. Cette proposition est basée sur les considérations suivantes :

- Le document révisé a réussi à illustrer les principes qui conduisent à une bonne évaluation d'une manière claire, gérable et conforme à la pratique. La nouvelle version proposée compte le même nombre de standards avec un contenu plus large et une langue plus claire que les standards SEVAL 2000. Les objectifs du projet de révision ont ainsi pu être atteints.
- La révision proposée est basée sur l'étude de l'utilisation des standards SEVAL 2000, sur une analyse du contenu de ces standards ainsi que sur un processus de formulation approfondi et itératif de plus de 3 ans, dans lequel tous les membres de la SEVAL et d'autres parties intéressées ont pu à plusieurs occasions contribuer. Le document présenté vise à répondre le mieux possible aux divers besoins de l'évaluation en Suisse tels qu'ils sont connus à présent.
- Le langage et la structure des standards SEVAL s'adressent principalement aux personnes du monde scientifique et aux évaluatrices et évaluateurs expérimentés. Pour les personnes qui disposent de moins d'expérience ou de connaissances en évaluation, les standards peuvent être difficilement accessibles et compréhensibles. Des mandants seraient ainsi tentés d'implicitement ou explicitement transférer la responsabilité du respect des standards aux évaluatrices ou évaluateurs. Or, les standards d'évaluation ne sont pas un simple cahier des charges pour les évaluateurs, mais ils sont plutôt destinés à fournir l'orientation sur la façon dont la pertinence et la qualité de l'évaluation peuvent être garanties. Ceci est valable tant pour les évaluateurs, les mandants, les autres parties prenantes et les groupes concernés. Les messages clés des standards doivent donc être formulés d'une manière accessible à tous ces milieux. Le comité est d'avis que l'effet communicatif de la nouvelle version vis-à-vis des mandants, des personnes en dehors du milieu de l'évaluation et des nouveaux arrivants est plus fort que la version de 2000 et qu'elle résume les lignes directrices pour une activité professionnelle en évaluation de manière concise et compréhensible.
- Le nouveau regroupement des standards et l'abandon d'une articulation selon les normes de qualité largement répandues - utilité, faisabilité, déontologie et précision - résultent d'une décision consciente. Selon l'avis du groupe de travail et du comité, les avantages escomptés de la nouvelle version l'emportent sur les potentiels inconvénients. Plusieurs sociétés ou organisations d'évaluation étrangères ou internationales ont présenté des standards qui sont comparables au niveau de leur substance mais qui sont articulés selon des principes différents que les quatre normes de qualité. Reste à mentionner que dès 2011 les standards pour l'évaluation des programmes du Joint Committee on Educational Evaluation, qui sont à l'origine des premiers standards SEVAL, sont structurés en cinq groupes.

- Les résultats des deux consultations des membres nourrissent l'espoir que dorénavant les standards SEVAL ne seront plus seulement implicitement et symboliquement appliqués dans la pratique. Les nombreuses réactions positives au projet de révision laissent penser que le nouveau document sera mieux compris dans la pratique et utilisé de manière plus étendue, plus intense et plus explicite.